**SERV - DÉBROUSSAILLEUR**

Sous la responsabilité du contremaître des travaux sylvicoles, le débroussailleur exécute le travail de débroussaillage soit la coupe d’arbres à l’aide d’une scie rotative (débroussailleuse) lors de travaux d’éclaircie précommerciale, de dégagement de régénération, de nettoyage de chemin d’accès et pour tous autres travaux connexes dans les secteurs d’intervention de la SERV.

**RESPONSABILITÉS**

Couper les arbres de façon à éclaircir un terrain donné à l’aide de sa débroussailleuse.

Déterminer les essences indésirables et les arbres malades, endommagés ou en excès, les couper avec une débroussailleuse en vue d’améliorer les jeunes peuplements et de dégager les meilleurs arbres.

Faire l’entretien de sa débroussailleuse.

Affûter et entretenir mécaniquement sa débroussailleuse.

Respecter les normes de qualités et les normes de santé et sécurité au travail exigées.

**QUALIFICATIONS**

Être en mesure de garder sa concentration lors de la réalisation d’un travail répétitif

Accorder une grande importante à la préservation de la nature (aucun déchet ne doit être laissé en place)

Aimer travailler à l’extérieur beau temps, mauvais temps (chaleur, pluie, froid, mouches)

Avoir une très bonne forme physique et une endurance physique pour garder la cadence de travail une journée complète : capacité à marcher sur un terrain inégal pendant plusieurs heures, de transporter sur soi un harnais qui tient la débroussailleuse

Aimer travailler en équipe

Se soucier de la santé et sécurité au travail tant pour soi-même que pour ses collègues de travail

Avoir le goût du dépassement et posséder de la persévérance

Être rigoureux et se soucier de la qualité de son travail

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

Rémunération à forfait selon la quantité et la qualité

Emploi à temps plein du lundi au vendredi midi (45 h par semaine)

Saisonnier (Environ fin mai à début octobre)

Possibilité d’utiliser un transport collectif pour se rendre sur le terrain matin et soir

Possibilité de financer une partie des équipements de travail pour la première saison (Programme MFOR)

Formation offerte en entreprise avec travailleurs expérimentés

Posséder un permis de conduire valide

**Lieu de travail** : Territoire de la Matapédia et de la forêt publique

**Esther Carrier-Bédard**, Directrice des ressources humaines  
418-778-5877 poste 202, Courriel : rh@servallee.com